

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020017	Date d'inspection Le 04 février 2025	
Nom de l'établissement Les marins		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sabrina Diotte		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Quand je suis arrivé, les enfants venaient d'arriver de l'école, et ils prenaient une collation. Les salles de classe sont propres et organisées. De nouveaux matériaux ont été ajoutés depuis ma dernière inspection. Après la collation, les enfants ont travaillé sur leur dessin pour l'exposition d'art de la semaine prochaine. Les éducateurs étaient engagés avec les enfants, leur parlant à leur niveau, utilisaient de l'orientation positive telle que des encouragements et du renforcement positif et en leur parlant d'une manière respectueuse en leur disant s'il vous plaît et merci quand on demande quelque chose aux enfants.

Je recommande pour le renouvellement.

original signé par
Sabrina Diotte

04 février 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date